

CONVENTION DE PARTENARIAT

AMU – ERAC - FAI-AR

2017-ALLSH-014

Table des matières

Préambule.....	3
Convention.....	4
ANNEXES.....	9
1. Formation, pédagogie et vie étudiante.....	9
1.1 – Objectifs de la formation.....	11
Objectifs spécifiques en termes de connaissances	12
1.2 – Organisation de la formation.....	15
1.3 - L'Equipe pédagogique.....	16
1.4 - Place de la professionnalisation dans la formation	17
1.5 – Place des projets et des stages.....	19
1.6 – Evaluation des étudiants	20
1.7 – Suivi de l'acquisition de compétences	22
1.8 – Modalités d'enseignement et place du numérique	22
1.9 – Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite	23
1.10 – Suivi des diplômés	24
2. Recherche et Formation doctorale	25
2.1. Objectifs scientifiques.....	26
2.2. Médiatisation et valorisation de la Recherche et de la Création.....	28
3. International : attractivité, rayonnement et politique de site.	30
3.1. Inscription dans un territoire régional, national et international	30
3.2. Une ouverture sur l'international.....	31
4. Présentation des établissements de formation supérieure de la FAI-AR et de l'ERAC	33

Entre

Aix-Marseille Université (AMU),

Établissement public à caractère scientifique culturel et professionnel

SIRET: 130 015 332 00013/ Code APE: 8542Z Enseignement supérieur

Dont le siège social se situe Jardin du Pharo, 58, Boulevard Charles Livon, 13284 Marseille
cedex 07 Représentée par son Président, Monsieur Yvon BERLAND

Agissant au nom et pour le compte de l'UFR ALLSH,

sise 29 avenue Robert Schuman 13628 Aix-en-Provence cedex 1,

représentée par son Directeur Monsieur Pierre-Yves GILLES,

Ci-après désignée « L'Université»

D'une part;

Et

Ecole Régionale d'acteurs de Cannes et Marseille (ERAC),

Association loi 1901

Siret : 37970044600022 / Code APE 8542Z

Dont le siège est situé au 68, avenue du Petit Juas 06400 Cannes

Conventionnée par le Ministère de la Culture, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, la Ville de
Cannes et la Ville de Marseille

Représentée par son Président Jacques BAILLON

Ci-après désignée « L'ERAC »

Et

Formation supérieure d'art en espace public (FAI-AR),

Association Loi 1901

SIRET : 450 752 357 00019 / Code APE : 8552Z / URSSAF : 1301412504254

Dont le siège social se situe à La Cité des arts de la rue, 225 avenue des Ayalades, 13015
Marseille

Conventionnée par le Ministère de la culture, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et la Ville
de Marseille

Représentée par sa Présidente, Madame Laure ORTIZ

Ci-après désignée « La FAI-AR »

D'autre part ;

Considérant la volonté de l'Université Aix-Marseille-Université (AMU) d'associer la formation supérieure d'art en espace public (FAI-AR) et la formation supérieure aux métiers de comédien (ERAC) à la politique de site,

Considérant le souhait de la FAI-AR (directeur Jean-Sébastien Steil) et de l'ERAC (directeur Didier Abadie) de participer à la mise en œuvre d'un projet commun sur le site d'Aix-Marseille-Provence-Méditerranée, relatif à leurs missions, notamment la formation tout au long de la vie, la réussite étudiante et la recherche,

Considérant la volonté de mobiliser leur personnel pour la réalisation de ces objectifs,

Vu le contrat de site Aix-Marseille-Provence- Méditerranée,

Vu la délibération du conseil d'administration d'AMU en date du 27 juin 2017

Vu la délibération du conseil d'administration de l'ERAC en date du 07 juillet 2017

Vu la délibération du conseil d'administration de la FAI-AR en date du 14 mars 2017.

Préambule

Dans le cadre du contrat pluriannuel de site Aix-Marseille-Provence-Méditerranée, Aix-Marseille Université (AMU) et la formation supérieure d'art en espace public (FAI-AR) ainsi que la formation supérieure aux métiers de comédien (ERAC), s'engagent dans une vision partagée et co-construite de l'avenir du site, dans le respect de l'autonomie de chacun.

À cette fin, l'option retenue est une convention de partenariat entre AMU, FAI-AR et ERAC dans le cadre de leurs missions. Cette association traduit la volonté des trois partenaires de joindre leurs forces afin de :

- coordonner l'offre de formation et la stratégie de recherche,
- d'assurer des enseignements dans le domaine des arts de la scène aujourd'hui,
- d'œuvrer de concert à la professionnalisation des étudiants,
- de former des étudiants et des chercheurs dans le domaine des arts sur la base d'un renouvellement des objectifs et des méthodes et en considération de l'évolution sociale et culturelle du monde contemporain,
- de participer à toutes recherches à vocation européenne et internationale pouvant contribuer au renouvellement des connaissances théoriques et pratiques dans les arts, les sciences de l'homme et de la société,
- de favoriser les relations internationales dans la perspective de la construction d'un réseau encourageant la formation, la mobilité, la recherche théorique et pratique,
- de diffuser les progrès de la recherche théorique et pratique auprès des communautés scientifiques nationales et internationales,
- de développer la mutualisation de compétences culturelles, artistiques, scientifiques et professionnelles des établissements publics d'enseignement supérieur,
- de renforcer l'efficacité, la visibilité, l'innovation et l'attractivité du système d'enseignement supérieur et de recherche français notamment à l'étranger,
- de délivrer des diplômes nationaux de Master, de Doctorat favorisant l'insertion professionnelle,
- de constituer un ensemble institutionnel cohérent d'excellence internationale et unique.

Le partenariat entre les signataires de la présente convention prendra en premier lieu la forme

d'un Master commun, correspondant au parcours type « Arts et scènes d'aujourd'hui », composé de trois axes :

- Axe 1 : Ecritures scéniques en espace public (FAI-AR)
- Axe 2 : Scènes numériques et acteur augmenté (ERAC)
- Axe 3 : Théorie et pratique des arts de la scène (AMU)

Sur la base de ce master, les trois établissements partenaires développeront des actions de mutualisation au bénéfice des étudiants, une politique de recherche et de ressources ainsi que la mise en commun des réseaux scientifiques et professionnels respectifs.

Inédit en France et en Europe, ce partenariat associe ainsi le secteur des études en arts de la scène d'Aix-Marseille Université avec deux établissements supérieurs d'enseignement artistique fortement intégrés aux réseaux professionnels : la FAI-AR, seule formation artistique au monde dédiée à l'art en espace public et l'ERAC, école de comédien de référence au niveau national.

Ce partenariat s'inscrit dans une dynamique d'intégration plus poussée entre les trois établissements à moyen terme.

1. Objet de la convention

Article 1 – La convention

La présente convention a pour objet de définir les modalités de la collaboration entre Aix-Marseille université, la FAI-AR et l'ERAC, au niveau Master, pour les volets formation, recherche et professionnalisation aux métiers des arts de la scène aujourd'hui.

Article 2 – Modalités du partenariat

2.1 - Inscription administrative/pédagogique

Après vérification des conditions réglementaires d'inscription administratives et pédagogiques, AMU intégrera les candidats au niveau Master.

La convention de partenariat garantit la souveraineté des modalités de recrutement pour chacun des Axes du parcours type Arts et scènes d'aujourd'hui.

Les candidats non titulaires d'un des titres requis pour l'accès en première année de Master pourront solliciter une validation d'études ou une validation des acquis de l'expérience, conformément aux articles 613-3 à 613-5 du Code de l'Éducation.

Les candidats retenus devront s'inscrire à AMU selon la procédure prévue par la réglementation en vigueur (inscriptions sur dossier / documents pour l'inscription administrative envoyés par courrier). Ils se verront délivrer à ce titre une carte d'étudiant d'AMU, après avoir acquitté le coût de l'inscription tel que fixé par arrêté ministériel (en l'espèce, coût du deuxième diplôme) et adhérer à la sécurité sociale en fonction de leur statut.

Les étudiants de l'axe 1 (FAI-AR) sont, en complément de la préparation du master, engagés dans la préparation du diplôme d'établissement Auteur-réalisateur de projets artistiques en espace public de la FAI-AR. L'inscription à AMU ne dispense pas d'une inscription FAI-AR, selon les modalités particulières de l'établissement FAI-AR.

Les étudiants du Parcours type 2 (ERAC) doivent être titulaires du Diplôme National Supérieur Professionnel de Comédien.

2.2 - Lieux des enseignements / Personnel enseignant

Les enseignements de master dispensés par AMU le sont par les enseignants-chercheurs de la Mention de Master Arts. Pour l'ERAC, dans les locaux pédagogiques à l'IMMS, situés au sein de la Friche Belle de mai. Pour la FAI-AR, dans les locaux pédagogiques du siège social (Cité des arts de la rue, 225 avenue des Aygaldes – 13015 Marseille) ou *in situ* sur les lieux d'expérimentations en France ou à l'étranger.

Pour les intervenants (hors personnel AMU), l'ERAC et la FAI-AR sollicitent, selon les besoins pédagogiques, des professionnels en activité, des artistes et techniciens. L'engagement de ces personnels est dans ce cas couvert financièrement et assuré par l'ERAC et la FAI-AR, en qualité d'employeurs ou dans le cadre d'une prestation déléguée.

2.3 – Direction et organisation pédagogique

L'organisation pédagogique du partenariat pour le Master établit que :

Pour chaque Axe du parcours Arts et scènes d'aujourd'hui, les Enseignants-Chercheurs d'AMU sont en responsabilité pédagogique de chaque niveau du cursus de master (M1 et M2), en lien avec l'un des responsables pédagogiques de la FAI-AR et de l'ERAC.

Les parties s'engagent à se communiquer réciproquement leur programme respectif d'enseignements afin de permettre aux équipes pédagogiques une lisibilité des contenus et des différentes séquences et ainsi de garantir une cohérence des interventions avec l'ensemble des programmes concernés. L'équipe pédagogique du secteur théâtre d'AMU est consultée sur la composition des équipes pédagogiques de l'ERAC et de la FAI-AR.

Pour chaque Axe du parcours Arts et scènes d'aujourd'hui, notamment pour la FAI-AR et l'ERAC, à chaque fin de semestre, un comité de suivi des études se réunira en amont des instances délibératives d'AMU. Il s'agira, via ce comité de suivi des études, de communiquer les éléments nécessaires à l'évaluation des étudiants pour les jurys de note, la validation du semestre, etc.

Pour chaque Axe du parcours Arts et scènes d'aujourd'hui, AMU, la FAI-AR et l'ERAC mettent en place divers modes de passerelles et de mutualisation. Sur le cursus de formation de Master, entre 100 et 150 heures de mutualisation sont envisagées par année. Le volume horaire mutualisé tient compte des workshop et des actions artistiques propres à chaque Axe.

Le principe du partenariat, à moyens constants, augmente l'offre de formation de chacun des partenaires, permet de compléter théoriquement la formation de l'ERAC et de la FAI-AR, et de compléter au niveau de la pratique et de l'expérimentation la formation AMU. Ce partenariat ainsi élaboré permet en outre d'opérer une synergie féconde entre les différents publics étudiants.

Le contenu des enseignements est décrit dans l'annexe jointe à la présente convention.

2.4 – Délivrance du diplôme

Le diplôme de Master est délivré par AMU sur proposition d'un jury nommé par le Président d'AMU.

L'évaluation individuelle des étudiants, dans le cadre de leur formation suivie à l'ERAC et à la FAI-AR se fera à partir de bilans semestriels, par contrôle continu des compétences.

L'évaluation individuelle des étudiants inscrits dans chacun des axes se fera à partir de la notation de travaux écrits et autres dispositifs d'évaluation.

Les étudiants qui auront satisfait aux évaluations internes et aux contrôles des connaissances, soit 60 crédits par année, se verront délivrer par AMU le diplôme de Master.

Article 3 – Modalités financières

Eu égard au statut des deux établissements supérieurs d'enseignements artistiques relevant du Ministère de la culture et de la communication, la FAI-AR et l'ERAC sont indépendants et autonomes dans la gestion de leur établissement. Ils assument l'ensemble des coûts et des responsabilités liés à la mise en œuvre de leur parcours pédagogique au sein de la formation de Master.

L'Université rémunérera ses intervenants et l'ERAC comme la FAI-AR les siens.

La mise à disposition, à titre gracieux, de salles et de matériels, comme l'utilisation des locaux et des outils techniques se fera au bénéfice des différents partenaires du Parcours type « Arts et scènes d'aujourd'hui », et de leurs étudiants. Cette contribution sera valorisée comme apport en nature. Les partenaires de la présente convention de partenariat s'entendent ainsi pour valoriser la formation des étudiants, des événements liés à la Recherche, et toutes rencontres ouvertes au public

Article 4 – Assurances

Au sein de la présente convention de partenariat, AMU, la FAI-AR et L'ERAC déclarent avoir souscrit une assurance responsabilité civile ainsi que toutes assurances nécessaires à la couverture des risques liés à l'utilisation de leurs matériels et de leurs locaux.

Article 5 – Durée de la convention

La présente convention est conclue pour la période du 1er septembre 2018 au 30 septembre 2023.

À échéance, elle fera éventuellement l'objet d'une reconduction sous la forme d'un avenant à la présente convention, dûment signé par les parties.

La présente convention s'applique à compter de la rentrée universitaire 2018-2019.

Article 6 – Résiliation de la convention

Chacune des parties peut, à tout moment et pour tout motif, résilier la présente convention. La partie désireuse de résilier le présent partenariat devra notifier son intention à l'une et à l'autre

partie par lettre recommandée avec accusé de réception un mois avant la date retenue pour la résiliation. Les parties réaliseront les actions en cours jusqu'à la fin de l'année universitaire en cours afin de ne pas porter préjudice aux étudiants.

La présente convention de partenariat peut être résiliée de plein droit en cas d'inexécution par l'une des parties de ses obligations contractuelles. Cette résiliation sera effective un mois après mise en demeure adressée par lettre recommandée avec accusé de réception au partenaire défaillant et restée sans effet. L'exercice de cette faculté de résiliation ne dispense pas la partie défaillante de remplir les obligations contractées jusqu'à la date de la prise d'effet de la résiliation, à l'exception de la force majeure. Sont réputés événements de force majeure ceux qui, imprévisibles, extérieurs et insurmontables, rendent impossible de façon absolue l'exécution du présent partenariat. La partie invoquant la force majeure en informe les autres parties dans les plus brefs délais.

La résiliation ne sera effective qu'à compter de l'année universitaire suivante, toute année universitaire de partenariat commencée devant être menée à son terme afin de ne pas créer de préjudice aux étudiants.

En tout état de cause, la convention sera résiliée de plein droit si le diplôme d'Aix-Marseille université cesse d'être habilité par le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Aucune des parties ne pourra prétendre à une quelconque indemnité en cas de résiliation anticipée.

En cas de retrait de l'une des trois parties, la convention de partenariat n'est pas remise en cause pour les parties restantes. Clause de non caducité en cas du retrait d'une des trois parties.

Article 7 – Modification de la convention

Toute modification apportée à la présente convention devra faire l'objet d'un avenant dûment émargé par les parties.

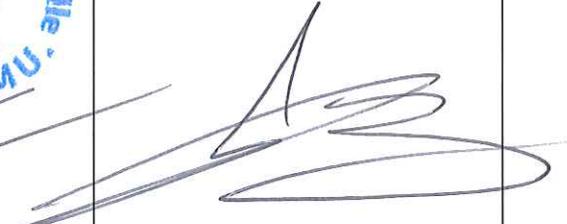
Article 8 – Exécution de la convention

Le responsable du Parcours type Arts et scènes d'aujourd'hui de la Mention de Master Art à AMU, le Directeur de l'ERAC et le Directeur de la FAI-AR sont chargés de la mise en application du présent accord.

Article 9 – Règlement des litiges

Les parties s'engagent à rechercher une solution amiable à tout différend né de l'application ou de l'interprétation de la présente convention. A défaut de solution amiable, le tribunal administratif de Marseille sera compétent pour connaître le litige.

Fait en trois exemplaires, à Marseille, le 18 octobre 2017

Pour l'ERAC	Pour Aix-Marseille Université (AMU)	Pour la FAI-AR
	 	
Jacques BAILLON, Président	Yvon BERLAND, Président	Laure ORTIZ, Présidente

ANNEXES

1. Formation, pédagogie et vie étudiante

Présentation générale

Dans le cadre de la mise en place du Schéma de l'offre de formation d'AMU à l'horizon 2018, la convention de partenariat propose un développement de la formation qui s'étend au Master.

Cette évolution du partenariat entre AMU, la FAI-AR et l'ERAC verra la Mention de Master Arts s'augmenter de volets disciplinaires transversaux et pédagogiques complémentaires, à moyens constants. Et encourager la poursuite d'étude de 3^{ème} cycle, notamment pour les Ecoles de formation supérieure en arts dont c'est l'une des missions aujourd'hui puisqu'elles s'inscrivent dans l'offre de formation européenne du LMD.

Plus ponctuellement et structurellement, autour de l'offre de formation de Master (mention Arts) existante à AMU au sein du Parcours type « Arts et scènes d'aujourd'hui » (ex spécialité Arts de la scène) et l'axe « Théorie et pratique des arts de la scène » de la composante ALLSH, le regroupement des deux écoles de Formation Supérieure en Arts, FAI-AR et ERAC labellisées par le Ministère de la Culture et de la Communication, formera un dispositif de formation et de recherche européen et international unique au monde.

La création au niveau Master de deux axes nouveaux :

- Écritures scéniques en espace public (FAI-AR, Formation supérieure d'art en espace public)
- Scènes numériques et acteur augmenté (ERAC, Ecole Régionale d'Acteurs de Cannes)

Viendra compléter un dispositif de formation, historiquement singulier en PACA, agrégeant un peu moins d'une centaine d'étudiants en master, issus de la formation initiale et de la formation continue, reposant sur un recrutement régional, national et international.

Le pilotage du cursus est placé sous la responsabilité des enseignants-chercheurs du secteur Arts de la scène d'AMU, en bonne intelligence avec les équipes pédagogiques de la FAI-AR et de l'ERAC concernant leurs axes respectifs. L'organisation pédagogique de chacun des axes repose sur la mixité entre enseignements théoriques dispensés par les enseignants-chercheurs d'AMU et la formation pratique et professionnelle spécialisée, encadrée par les intervenants de la FAI-AR et de l'ERAC.

Adossé au Laboratoire d'Etudes en Sciences des Arts (EA 3274), au sein de l'Ecole Doctorale Lettres, Langues et Arts (ED 354), sous convention avec de nombreuses structures culturelles, artistiques, institutionnelles, porté par de nombreux accords de coopération internationale, ce dispositif de formation répond aux besoins de l'insertion professionnelle articulée à la recherche et à l'innovation artistique qui exige une double formation théorie et pratique.

À noter que la réalisation du projet Turbulences et du Cube portée par AMU, associée aux sites de la FAI-AR et de l'ERAC à la Friche Belle de mai, assurera la valorisation du Parcours type Arts et Scène Aujourd'hui, relevant de la 18^{ème} section du CNU.

Architecture haute du dispositif présenté au CEVU (novembre 2016) :

Mention de Master Arts
Parcours type
Arts et scènes d'aujourd'hui (AMU / FAI-AR / ERAC)

Ouvert à la formation initiale et continue
Responsable Arnaud Maisetti
1 parcours : 3 axes

- **Écritures scéniques en espace public (FAI-AR, Formation supérieure d'art en espace public) convention entre le Ministère de la communication et de la culture, et AMU**
- **Scènes numériques et acteur augmenté (ERAC, Ecole Régionale d'acteurs de Cannes), convention entre le ministère de la communication et de la culture, et AMU**
- **Théorie et pratique des arts de la scène (AMU)**

Compétences générales

Problématiser une thématique. Exposition d'un enjeu scientifique à l'oral et à l'écrit. Maîtriser l'argumentation. Rédiger un mémoire, un rapport, un texte poétique, etc. Organiser un espace de ressources. Concevoir, élaborer un projet artistique. Gérer un collectif artistique. Définir les conditions de réalisation d'un spectacle (costume, espace scénique...). Planifier les étapes et gérer un calendrier de travail. Analyser une œuvre, un mouvement artistique historique ou contemporain. Porter un regard critique sur l'œuvre. Mettre en œuvre les actions de communication liées à l'événement (médiations par exemple). Coordonner un travail d'équipe. S'exprimer dans une langue étrangère. Construire une dramaturgie liée à l'espace public dans la diversité de ses territoires et des formes artistiques possibles. Comprendre et analyser les enjeux d'un territoire. Maîtriser les logiciels spécialisés (bureautique, outils de gestion...) Savoir positionner sa démarche artistique dans le champ de la création contemporaine, la diffusion et la production à l'échelle nationale et internationale.

Modalités pédagogiques : Dispositif pédagogique en présentiel (CM, TD activités pédagogiques, accompagnement de stages au plan national et international, workshop, conférences, suivi de projet, formation en milieu professionnel...)

Langue enseignée : centre d'auto-apprentissage d'AMU (site Saint Charles)

Nb : principe de mutualisation d'enseignements entre les trois axes (environ 150h ETD) du Parcours type « Arts et scènes d'aujourd'hui ». Mutualisation de workshop et de conférences entre le Parcours type « Arts et scènes d'aujourd'hui » et le Parcours type Médiation culturelle des arts de la mention de Master Arts

M1	Sem	Axe 1 Écritures scéniques en espace public (FAI-AR)	Axe 2 Scènes numériques et acteur augmenté (ERAC)	Axe 3 Théorie et pratique des arts de la scène (AMU)
Et		Resp. Anyssa Kapelusz / Jean-Sébastien Steil	Resp. Yannick Butel / Didier Abadie	Resp. Louis Dieuzayde / Anyssa Kapelusz
M2				

1.1 – Objectifs de la formation

Description :

Au sein de la Mention de Master Arts, l'offre de formation théorique et pratique proposée par AMU, la FAI-AR et de l'ERAC sous l'intitulé du Parcours type « Arts et scènes d'aujourd'hui » est composée de trois axes :

- Écritures scéniques en espace public (FAI-AR, Formation supérieure d'art en espace public)
- Scènes numériques et acteur augmenté (ERAC, Ecole Régionale d'acteurs de Cannes)
- Théorie et pratique des arts de la scène (AMU).

L'ensemble des informations sur la Mention de Master Arts figure sur le site ALLSH d'Aix-Marseille université : <http://formations.univ-amu.fr/ME5HAR.html>

Le parcours type « Arts et scènes d'aujourd'hui » a pour objectif l'acquisition progressive de techniques, de pratiques et de savoirs théoriques. Il relève de la pluridisciplinarité par la nature de l'offre de formation et de la transversalité eu égard aux contenus épistémologiques développés. Articulant professionnalisation et théorisation, ce parcours type donne aux étudiants la possibilité de développer leur projet personnel, dans un cadre ouvert sur : le monde socio-professionnel (intervenants dans le cursus et les programmes prenant en compte les mutations des métiers) et une politique de stage au cours du cursus, comme sur celui de la recherche (séminaires adossés au laboratoire d'études en sciences des arts, EA3274) et le champ social (stages de pratiques, d'insertion et d'observation).

Au terme d'une formation dévolue à l'acquisition d'une pratique artistique professionnelle, d'une réflexion théorique sur l'art, d'une connaissance des formes esthétiques dans leurs dimensions historiques et contemporaines, d'une représentation des enjeux de l'art auprès des publics, d'une connaissance des milieux institutionnels de la culture... les étudiants diplômés du Master Arts peuvent prétendre à une poursuite d'études en 3^{ème} cycle et/ou à une insertion professionnelle auprès d'organismes publiques, associatifs ou privés.

Les connaissances et les compétences acquises permettent aux étudiants de répondre à une offre de métiers qui va de la création et de la réalisation de projets personnels, à la gestion, la direction et l'organisation de projets liés essentiellement aux secteurs artistiques. Métiers de l'enseignement public et privé, ou contractuel (atelier), d'emplois relevant de la fonction publique et territoriale (cadre, mission de coordination, d'audit et d'expertise, administrateur de ressources, collaborateur,...), salariés auprès de structures culturelles ou de collectivités et d'entreprises à vocation culturelle, métiers techniques de la création, métiers de la communication... Plus de 250 corps de métiers (CDD, CDI, etc) sont répertoriés par le Ministère de la culture (www.culture.gouv.fr/nav/index-stat.html), et sont accessibles aux étudiants inscrits en Arts.

Unique formation polyvalente en Provence-Alpes-Côte d'Azur, en France, en Europe et au monde, cette formation est ouverte aux étudiants de licence et aux stagiaires de la formation continue. Par la nature de son dispositif, elle encourage la mobilité et prépare les futurs professionnels à l'exercice de leur métier à l'échelle nationales et internationale.

Objectifs spécifiques en termes de connaissances

Connaître l'histoire théorique et esthétique des Arts de la scène.
Identifier les grands Maîtres. Penser le rapport théorie/pratique. Appréhender les mutations de ce champ et les outils théoriques.
Savoir faire l'analyse d'une œuvre textuelle et scénique.
Maîtriser et expérimenter sur le plateau les outils textuels (critiques). Identifier un document : critique interne et externe.
Connaissance du champ professionnel de production et diffusion.
Assister un atelier ou une production théâtrale.
Coordonner une équipe de travail.
Elaborer une écriture (critique, scénique, poétique).
Organiser la réflexion autour d'une œuvre en tenant compte d'un environnement historique.
Articuler des champs épistémologiques complémentaires.
Gérer une conduite de projet de création.
Dialoguer avec un professionnel.
Maîtriser un sujet d'étude spécifique (théorique ou pratique).
Maîtriser les champs transversaux en arts.
S'adapter aux nouvelles esthétiques et poétiques. Nouvelle technologie. Intervenir dans un espace de recherche.
Connaissance d'une langue
Exposer les étapes de construction d'un projet.
Construire un espace référentiel, utiliser les ressources (proximité et à distance).
Organiser un dispositif d'informations sélectionnées.
Définir un sujet de recherche.
Construire une grille de questionnements à partir d'un champ bibliographique et scientifique.
Hiérarchiser les idées. Savoir manier et utiliser des concepts.
Organiser un mémoire.
Développer une pensée.
Maîtriser les règles de l'exposition, de l'argumentation, de la problématisation.
Organiser une pensée liée à un projet pratique de création dans le champ professionnel.
Maîtriser les règles d'écriture et de présentation de cette recherche.

Finaliser un projet de création dans des conditions professionnelles.

Assister un créateur dans l'exercice de son travail.

Maîtrise des fondamentaux et des champs d'interrogation en arts de la scène : textualité (œuvres du répertoire et nouvelles écritures contemporaines), pratiques scéniques (traditionnelles et formes hybrides, transversales, postmodernes...), jeu de l'acteur, enjeux esthétiques de la création et de la réception (du patrimoine aux nouvelles technologies) en France et à l'international.

Elaborer un projet artistique,
maîtriser les conditions d'exercice professionnel,
diriger une conduite de projet et un groupe de travail.

Participer à une synergie de groupe.

S'adapter à un environnement professionnel.

Connaître les différents acteurs du champ culturel (institution, administration, communication, relation publique, gestion...).

Rédiger un mémoire, organiser une lecture critique (mémoire, rapport de stage, synthèse, dossier de présentation et de presse...)

Organiser une bibliographie sélective (intégrant des références et des ouvrages de langue étrangère).

Exposer une réflexion à partir d'un corpus.

Maîtrise des fondamentaux et des champs d'interrogation en arts de la scène : textualité (œuvres du répertoire et nouvelles écritures contemporaines), pratiques scéniques (traditionnelles et formes hybrides, transversales, postmodernes...), jeu de l'acteur, enjeux esthétiques de la création et de la réception (du patrimoine aux nouvelles technologies) en France et à l'international.

Identifier un espace de recherche, le problématiser au regard d'un enjeu théorique et pratique.

Articuler les œuvres à un ensemble conceptuel.

Penser et analyser les pratiques contemporaines au regard des théories des arts de la scène.

Organiser une bibliographie sélective (intégrant des ouvrages de langue étrangère).

Maîtriser les codes de l'oral, savoir exposer une logique de recherche

Objectifs du Parcours en termes de compétence et compétences transversales

Le Parcours a pour objectif de favoriser l'accompagnement et l'autonomie des étudiants dans l'aboutissement d'un projet de recherche et/ou professionnel. Il s'agit d'amener l'étudiant à conceptualiser, rédiger et concevoir un projet ; à élaborer et développer un projet de création. A maîtriser un paradigme contemporain, historique, patrimonial et conceptuel. A maîtriser les techniques et les technologies. A concevoir et mettre en œuvre des actions culturelles (créations, médiations des arts). L'utilisation de l'internet, des nouvelles technologies et de l'informatique est récurrente au cursus du Parcours, dans la recherche (maîtrise des moteurs de recherche et l'environnement numérique de travail, ENT d'AMU) et/ou dans l'aboutissement des projets professionnels et de créations (recours aux logiciels d'images, maîtrise de table de montage numérique, utilisation de capteur son assisté par ordinateur...). Différents séminaires transversaux permettent de penser les dispositifs de l'hybridation ou l'effrangement des arts et d'appréhender ainsi les situations performatives. Les langues étrangères sont intégrées.

Objectifs spécifiques du Parcours en termes de compétence :

Les compétences associées sont :

Problématiser une thématique
Exposition d'un enjeu scientifique à l'oral et à l'écrit.
Maîtrise de l'argumentation
Rédaction d'un mémoire de recherche et/ou d'un rapport de stage
Organiser un espace de ressources
Concevoir, élaborer un projet artistique
Ecrire un texte pour une pièce de théâtre, une comédie musicale etc.
Gérer un collectif artistique
Définir les conditions de réalisation du spectacle (décor, costume, espace scénique, durée...)
Planifier les étapes et gérer un calendrier de travail
Analyser une œuvre, un mouvement artistique historique ou contemporain
Porter un regard critique sur l'œuvre
Mettre en œuvre les actions de communications liées à l'événement (médias par exemple)
Coordonner un travail d'équipe
S'exprimer dans une langue étrangère

En termes de débouchés professionnels, l'offre de formation du parcours type Arts et scènes d'aujourd'hui de la Mention Master Arts correspond aux fiches Rome suivantes

Codes des fiches ROME:

B1101 Création en arts plastiques
E1205 Réalisation de contenus multimédias
E1104 Conception de contenus multimédias
K2105 Enseignement artistique
L1302 Production et administration spectacle, cinéma et audiovisuel
L1303 Promotion d'artistes et de spectacles
E1103 Communication
G1202 Animation d'activités culturelles ou ludiques
G1403 Gestion de structure de loisirs/Exploitant(e) de salle de spectacles ou d'équipements de loisirs
L1301 Mise en scène de spectacles vivants
L1302 Production et administration de spectacle
L1203 Arts dramatiques. Plus rarement les métiers de l'enseignement (Français langue étrangère, Professorat des écoles), Codes des fiches ROME les plus proches (5 au maximum) : 21215, 21227, 21231, 32214
L1301 Mise en scène de spectacles vivants
L1302 Production et administration de spectacle, K2105 Enseignement artistique

Quelques corps de métiers, à titre d'exemple :

Secteurs d'activités

Enseignement,
Recherche,
Métiers de la culture et de la communication (service de l'Etat ou secteur privé),
Pratiques artistiques : création personnelle, aménagement d'espaces, design.
Culture
Communication et documentation
Carrières artistiques, Edition.

Multimédia

Production et réalisation audiovisuelle et cinématographique.
Chaînes de télévision locales, nationales, télévision sur le web
Programmation : festivals, salles de cinéma
Service audiovisuel intégré à une entreprise ou une institution.
Micro-entreprises et secteur associatif
Centres de conservation, valorisation, archivage
Métiers de la culture en général

Types d'emplois accessibles

Auteur, dramaturge, metteur en scène, programmateur, critique, chargé de mission,
Artiste (seul ou en associations)
Enseignant-Chercheurs si poursuite d'études en Doctorat
Enseignant en Ecole d'Art,
Médiateur culturel au sein d'une institution publique ou d'une structure conventionnée
Enseignement secondaire, Enseignement dans le supérieur, Enseignement en Écoles d'Art,
professeurs certifiés ou agrégés

1.2 – Organisation de la formation

Description :

La Mention de Master Arts est ouverte aux étudiants de SHS, notamment ceux qui ont suivi une licence en Arts, mais également à des personnes de la formation continue ou à ceux qui entament une reprise d'étude (VAE). Les règles de recrutement, selon le parcours et les axes, peuvent exiger un dossier, un projet professionnel et/ou de recherche, une lettre de motivation. Les modes d'admission sont suivis d'un entretien avec les candidats.

Le nombre de candidats par Axe peut être déterminé eu égard aux possibilités offertes par les structures (il n'y a pas de *numerus clausus*). Le nombre important de candidatures oblige les différents axes à une exigence qui repose non seulement sur le cursus antérieur du candidat, mais également sur la pertinence de son projet au regard des attentes de la formation. La mobilité est encouragée auprès des étudiants de Master et les divers accords internationaux permettent celle-ci.

Le diplôme de Master se prépare sur deux années (M1 et M2), soit 4 semestres. Il prévoit, en sus des enseignements et des séminaires, des stages professionnels, en première et/ou seconde année selon les axes. Au terme de la formation, l'étudiant valide et obtient son master en soutenant un mémoire devant un jury composé d'enseignants-chercheurs auxquels s'ajoutent selon les cas, des professionnels.

Pour chacun des Axes, le cursus a mis en place un dispositif qui concerne les enseignements fondamentaux et théoriques mutualisés. L'extension de cette mutualisation, favorable à la construction de savoirs, de savoir-faire, de connaissances et de compétences, reste subordonnée à la coordination des emplois du temps entre les Axes.

Le passage en Master 2 est de fait.

En M2, l'Axe Théorie et pratique des Arts de la scène admet l'intégration d'étudiants n'ayant pas nécessairement fait une première année de Master 1 dans la mention de Master en Arts. C'est alors l'équipe pédagogique de l'Axe qui prend la décision de cette intégration au regard du dossier présenté par le candidat (étudiants venant d'autres cursus, formation continue, VAE, etc.)

En M2, le principe de mutualisation demeure entre les Axes du parcours. À noter que l'ensemble des Axes s'est accordé également sur la mise en place de séminaires et conférences mutualisés et transversaux.

Les stages, de plus ou moins longue durée eu égard aux contraintes de chaque Axe, peuvent être positionnés sur les 4 semestres. Au terme de la seconde année intervient la soutenance du mémoire, première ou seconde session, devant un jury.

1.3 - L'Equipe pédagogique

Description :

L'équipe pédagogique du parcours type Arts et scène aujourd'hui est composée d'Enseignants-Chercheurs d'AMU, d'intervenants du monde professionnel en fonction des besoins de l'offre de formation et des compétences qu'elle exige.

L'équipe pédagogique travaille en coordination avec les services de l'UFR ALLSH, la direction du pôle et les différents secrétariats pour les services de « proximité » et l'ensemble des services de l'université qui reprend les volets recherche, formation, mobilité...

Les enseignants-chercheurs sont amenés à être « relais » et « référents », mandatés (élus) et en responsabilité à l'articulation des services d'AMU (Direction des relations internationales, Presses universitaires de Provence, différents conseils recherche, pédagogique et administratif, charge de mission...).

Au sein de la convention de partenariat, les Enseignants-Chercheurs d'AMU intervenant dans le parcours sont les garants de la pédagogie, de la maquette de diplôme et de la délivrance du diplôme de Master. Ils veillent à garantir la cohésion du dispositif et sont co-responsables de chaque axe avec un membre de la FAI-AR et de l'ERAC. Ils assurent par ailleurs la liaison avec les espaces de recherche d'AMU.

En l'état, on dénombre à la date de la signature de la présente convention :

- 1 professeur des universités en études théâtrales et médiation culturelle de l'Art
- 3 maîtres de conférences en études théâtrales
- 1 maître de conférences : associé en études théâtrales (metteur en scène, sur contrat)
- 1 PAST en études théâtrales (metteur en scène, sur contrat)
- 1 Maître de conférences en médiation culturelle de l'art
- 1 professeurs des universités émérites en études théâtrales
- un nombre conséquent d'intervenants professionnels : artistes, directeurs d'institutions culturelles en France et à l'étranger, responsables de programmations artistiques, intervenants de la formation professionnelle (techniques des arts et de la scène, administration culturelle et gestion de production, etc.) ...

En fin d'année universitaire, l'équipe pédagogique organise la rentrée (recrutement, sélection des dossiers d'inscription, organisation des entretiens, planning, recrutement des chargés de cours, etc.).

Au terme de chaque semestre ou à la demande des représentants étudiants par niveau de diplôme, les responsables de diplôme reçoivent les représentants étudiants. Tout au long de l'année, le tutorat et le suivi des étudiants (en stage) est encadré par le directeur du mémoire.

Par ailleurs, les enseignants de l'équipe pédagogique assurent une permanence à la demande. Enfin, dispositif d'aide à la réussite et accompagnement se construisent sur la base de parrainage, de module d'adaptation, de tutorat... qui sont le résultat de la concertation de l'équipe pédagogique.

Concernant les intervenants professionnels, leur recrutement est fait en fonction de leurs compétences et de leurs connaissances du milieu professionnel, leurs responsabilités dans les structures culturelles (direction, chargé de mission, auto-entrepreneur, structures conventionnées, etc.), leurs activités artistiques (auteurs, plasticiens, metteurs en scène, formateurs, musiciens, etc.), leurs implications dans le champ artistique et culturel (experts, conseiller culturel, DRH, Chargé de mission auprès de collectivités territoriales, etc.).

Pour des enseignements spécifiques, leur présence au sein de la formation conduit l'équipe pédagogique, lors du conseil de perfectionnement, à prendre en compte les besoins et les réalités du monde professionnel et institutionnel. Dans ce cadre, leurs compétences et leurs connaissances conduisent à créer un espace de dialogue sur les évolutions nécessaires des maquettes de formation.

1.4 - Place de la professionnalisation dans la formation

Description :

La Mention de Master Arts, composée de parcours, induit un lien à la professionnalisation. Cette professionnalisation repose sur l'architecture des diplômes (connaissances, compétences, dispositif d'aide à la réussite, accompagnement de projets,...) et une pédagogie tournée vers l'extérieur avec le monde socio-professionnel (stages en entreprise, stage mobilité étudiante Erasmus+, rencontres avec les acteurs du monde professionnel de la culture et de l'art, etc.). La professionnalisation développée dans le parcours Arts et scènes d'aujourd'hui participe ainsi d'une articulation entre « dedans-dehors », « formation-monde socio-professionnel » où la présence d'intervenants professionnels dans les formations (conseils de perfectionnement) consolide le devenir professionnalisant.

Le cursus sur deux ans prévoit ainsi de développer un ensemble de compétences propres et transversales qui ont pour finalité de permettre à l'étudiant une insertion dans le champ culturel et artistique fondée sur une maîtrise des attentes d'un corps de métier. La validation du Master est obtenue à compter du moment où la réalisation du projet est actée par une soutenance, devant un jury composé d'Enseignants-Chercheurs et, c'est selon, de professionnels.

Au nombre des objectifs de compétences professionnelles on soulignera :

Savoir-faire :

La conception et le développement d'un projet artistique.

La capacité à mettre en œuvre un projet
La prise en compte d'un territoire d'inscription
La direction et l'organisation d'un projet
La planification des différentes étapes de réalisation d'un projet
La maîtrise de l'environnement et la coordination de la mise en œuvre du projet avec des partenaires
L'élaboration de stratégie de médiation du projet (communication, publicité, web...)
Le développement d'un réseau professionnel
La gestion de dispositifs humains ou logistiques
L'organisation et la réalisation des périmètres secondaires d'installation du projet
La direction d'une équipe et le travail en équipe
La maîtrise et l'analyse d'une situation
La coordination de différents constituants nécessaires à la mise en place du projet

Savoir-être :

Connaître les règles applicables à la (re)production des documents
Savoir identifier et utiliser les sources d'information (bibliographique / documentaires, etc.)
Savoir analyser et exploiter les résultats d'études
Connaître une langue étrangère
Savoir utiliser et sélectionner une base documentaire
Faire preuve d'adaptabilité
Posséder des connaissances dans les domaines artistiques
Faire preuve d'un esprit d'équipe
Cultiver un esprit d'entrepreneuriat et d'initiative
Être en mesure d'exercer un rôle d'encadrement opérationnel et de coordination.
Analyser, évaluer et faire des propositions en termes d'organisation et de management

La réflexion sur les métiers :

La richesse et la diversité des situations professionnelles varient en fonction des facteurs d'évolution des pratiques artistiques et culturelles, des politiques de développement des territoires, de la diversification des missions dévolues aux établissements culturels et, par voie de conséquences, de leurs effets sur l'inventaire des emplois du domaine. Une réflexion sur les métiers, c'est-à-dire l'inscription de l'artistique (création), du politique (institutionnalisation) et de la réception (public) dans un champ social où l'interculturalité, la différence et la reconnaissance de la diversité est l'humus de toute réflexion, passe par la prise en compte de ces paramètres évolutifs.

Parallèlement à cette approche anthropologique, sociologique, philosophique... qui ne peut être écartée, questionner la place de l'artistique et du culturel, la réalisation esthétique, l'imagination artistique et l'agencement de celui-ci dans un territoire aux frontières floues conduit les formations à penser le rapport entre patrimonialisation et innovation, dans un rapport cloisonné ou, au contraire d'interaction.

À titre d'exemple, et la Mention de Master Arts aura évolué eu égard à ces mutations sociétales, tant sur le plan de la formation que celui de la recherche, ces dernières années ont mis en avant :
- l'émergence de nouvelles pratiques artistiques

- La diversification des acteurs d'un territoire (Médiathèques, établissements scolaires, établissements de soins, Centre éducatif fermé, centres sociaux, maisons de retraite, crèches, prisons, associations et régies de quartiers)
- La progression du niveau d'exigence des publics face à l'accès à la culture et aux loisirs culturels : évolution de la demande sociale en termes d'individualisation, de proximité, de réactivité...
- L'accroissement des partenariats dans le cadre de politique de mécénat, voire de coopérations commerciales.
- Le regroupement des politiques globales et transverses (effet de concentration, etc.).
- Le développement des intercommunalités et des programmes transnationaux.
- L'accroissement des financements mixte privés / publics.
- La pression économique des patrimoines matériels et immatériels des territoires.
- L'accroissement de la législation (droit de propriété intellectuelle, gestions des risques, accessibilité, protection des artistes et des lieux).
- La fragilisation de l'espace public via la production d'œuvres éphémères.

De ces évolutions sociétales, de ces mutations économiques, de ces transformations du territoire où les propositions esthétiques et les pratiques artistiques peuvent être soumises à des tensions morales, parfois violentes, et dans le même temps, libérées de toutes contraintes et censures... La Mention de Master Arts – volet formation et volet recherche – entend initier les étudiants de la formation à ces « réalités sociales » et leur permettre ainsi de participer à un débat où pratiques artistiques, exposition esthétiques, gestion politique du « conflictuel » la met au cœur d'un dialogue où elle peut amener connaissances, compétences, recherche, formation... et jouer le rôle d'un acteur et d'un interlocuteur pertinent et engagé.

La certification professionnelle s'obtient au regard de la maîtrise des compétences réclamées par les corps de métiers lesquelles sont prises en compte par les spécialités. Dans le cadre de la formation, les référentiels RNCP, ADD, ROF déclinent les compétences, le champ de connaissances (y compris la soutenance du mémoire) obtenus au terme des 4 semestres du cursus.

1.5 – Place des projets et des stages

Description :

Les politiques de stage, sous la forme de périodes d'expérience en milieu professionnel, sont spécifiques à chaque parcours de la Mention du Master Arts. Elles lui confèrent un caractère incitatif en matière de mise en rapport avec les sphères professionnelles des mondes des arts et de la culture et correspondent à des attentes exigeantes en termes d'acquisition de compétences et de savoir-faire.

Selon les Axes, ces stages se déroulent lors de la première et/ou de la seconde année de master.

Chaque axe du Parcours type « Arts et scènes d'aujourd'hui » du Master Arts propose un voire des stages intégrés à l'offre de formation, parfois sous l'aspect d'unités d'enseignements à part entière. Ils sont subordonnés à des missions et des objectifs pédagogiques qui correspondent au référentiel spécifique de chaque parcours du master Arts.

L'intérêt premier de ces périodes d'expérience en milieu professionnel consiste en une découverte d'une pratique professionnelle qui permet aux étudiants du master d'observer le fonctionnement d'un établissement culturel, de réaliser des productions artistiques, de faire l'expérience de pratiques de sensibilisation aux arts....

Ces missions sont mises en conformité avec le référentiel de chaque diplôme sous l'égide de responsables de stages, parfois dans le cadre de séminaires méthodologiques, et avec le tuteur de stage. Les responsables de stages apportent, dans le cadre d'UE, et en amont du stage, un soutien et un accompagnement méthodologique (méthodes de recherche de stages, rédaction de CV, préparation à un entretien, aide à la rédaction de lettres de motivation, préparation à la mission, à la connaissance de l'établissement culturel d'accueil...).

Chaque étudiant bénéficie d'un tuteur de stage au sein de l'établissement d'accueil et d'un enseignant de référence au sein des équipes pédagogiques. Il est encadré d'un point de vue pédagogique, accompagné dans l'établissement d'accueil.

L'évaluation des stages demeure avant tout formative, elle doit permettre aux étudiants : de mettre en regard leurs compétences personnelles et professionnelles, acquises ou restant à acquérir, en relation générale avec l'application des connaissances transmises en formation. Chaque stage donne lieu à la rédaction d'un rapport de stage évalué par le responsable de stage, au sein de l'équipe pédagogique.

À ces stages professionnels s'ajoutent des stages linguistiques (contrat Erasmus, Master Binational) qui obéissent à la logique d'études en mobilité.

Autant que faire se peut, l'équipe pédagogique invitera les étudiants à réaliser des stages à l'international qui relèvent d'une logique d'études en mobilité.

Pour chaque stage, une convention est mise en place entre l'étudiant, l'établissement responsable de l'Axe (FAI-AR, ERAC, AMU) et la structure d'accueil.

1.6 – Evaluation des étudiants

Description :

La Mention de Master Arts déployée au regard du dispositif LMD et de la délivrance des crédits européens (ECTS) obéit au dispositif réglementaire européen que relaie l'établissement AMU, lequel s'applique à toutes composantes et notamment à l'UFR ALLSH dont dépend la Mention de Master Arts.

En conséquence, les calendriers d'examen, les réunions de jury, les évaluations, les MCC qui précisent la part de contrôle continu et de contrôle terminal ainsi que la modalités des épreuves (écrites, oraux, sur table, à la maison, et les crédits qui sont attribués par UE), les sessions d'examen et les sessions de rattrapage... gérés par plusieurs services de la scolarité, des examens, de la Direction des études et de la vie universitaires de AMU (DEVE), la remontée des résultats et des procédures de validation de diplômes et de résultats en cours de cursus, s'appliquent à la Mention de Master Arts.

Cela étant, en fonction des axes, la configuration des jurys (déclarés à l'UFR), regroupe les enseignants-chercheurs et, c'est selon, les intervenants professionnels, dans le cadre de

délibérations placées sous l'autorité d'un président de Jury qui veille à la conformité du PV de délibération. La réunion des jurys se fait au terme de chaque session d'examen (S1, S2, S3, S4) pour la première session. Ce mode de fonctionnement est reconduit pour la seconde session (dite de rattrapage).

Conformément au descriptif du guide des études qui est accessible aux étudiants et dont ils doivent avoir pris connaissance, les modes d'évaluation respectent ce qui a été déclaré. L'obtention d'une UE, et des modules qui la composent, est soumise à la moyenne, à minima, de deux notes. Selon les enseignements, il peut y avoir la mise en place d'un quotient.

Chaque UE fait l'objet d'une dotation de crédits (ECTS) répartis selon les enseignements, jusqu'à hauteur de 30 crédits (ECTS) par Semestre. Une première année de master S1+S2 est donc égale à 60 ECTS. De même pour une année de M2. Un Master (S1+S2+S3+S4) est ainsi égal à 120 ECTS.

La répartition des crédits à l'intérieur se fait sur la base d'enseignements hiérarchisés nécessaires à l'identification du diplômé, entre les cours théoriques, les cours pratiques, le stage, la rédaction et la soutenance du mémoire. Les notes constitutives d'une UE se compensent entre elles. Les UE se compensent entre elles au sein d'un même semestre. Les semestres ne se compensent pas et l'évaluation des connaissances est effectuée sur deux sessions.

Il appartient à l'équipe pédagogique de répartir les crédits en fonction des enseignements qu'ils jugent indissociables de l'identification du diplôme, et qui correspondent à un registre de compétences et de connaissances nécessaires à l'insertion professionnelle vis-à-vis d'un corps de métier.

Concernant les modes d'évaluation, on distinguera l'évaluation formative, de l'évaluation terminale. Les modalités d'évaluation se veulent avant toutes choses formatives et sont mises en place le temps de la séquence de l'UE.

Elles sont progressives et diversifiées, établies en rapport à la nature des connaissances et des compétences acquises dans l'UE concernée. Elles proposent toujours à l'étudiant comme un moyen d'aller au-delà d'une simple restitution des connaissances acquises, mais lui demande de les mobiliser dans la production de contenus originaux. Elles sont réalisées sur le temps personnel de l'étudiant (dit « travail à la maison ») et sont restituées de façon individuelle ou servent à générer une dynamique le temps d'un cours via un processus de mutualisation de connaissance (exposé de groupes ou individuel).

Dans la mesure du possible, ce qui est le cas pour différentes UE, les modalités d'évaluation sont transversales. Elles proposent aux étudiants, dans le cadre de réflexions ou de mises en situation, de mobiliser un ensemble de connaissances pour les mettre en cohérence : des évaluations d'enseignements théoriques, par exemple, qui demandent aux étudiants de s'appuyer sur des expériences de stage pour étayer leur réflexion, ou des enseignements appliqués qui mettent les étudiants en situation d'argumenter en fonction de leurs enseignements théoriques. C'est évidemment aussi le cas de l'évaluation de l'UE méthodologie de projet et de stage qui sont un des lieux, tout autant que la production du mémoire de fin d'études, de croisement entre pratique et théorie.

En M1 comme en M2, les enseignements dispensés dans le cadre du Master sont évalués le plus souvent sous forme d'un contrôle continu et d'un contrôle terminal. Le contrôle terminal est organisé à la fin de chaque semestre. En janvier pour la session du premier semestre et en fonction du calendrier de stage pour la session du second semestre. Ces épreuves peuvent prendre la forme de dossiers, de devoirs sur table, d'oraux (ou toutes autres formes décidées par le responsable de l'UE ou du module, en accord avec l'équipe pédagogique). Les modalités d'évaluation sont décrites pour chaque cours dans le vade-mecum de la formation. Les contrôles terminaux de la seconde session pour les UE des deux semestres sont organisés en juin et le plus souvent sous forme de devoirs sur table dans les conditions d'examen.

En Master 2, la soutenance du mémoire intervient au terme de la rédaction de celui-ci et du quitus, par le directeur de recherche qui est nécessairement un Enseignant-Chercheur, pour la soutenance. La soutenance peut avoir lieu en juin ou à l'automne, en fonction des directives de l'UFR ALLSH et des dispositions réglementaires prises par l'établissement AMU. La soutenance se décompose en trois temps : exposé de l'étudiant, questions des membres du jury à l'impétrant, délibération du jury. Un PV de soutenance est établi.

Nb : les fichiers ROF détaillent les dispositifs propres à chaque parcours (masse horaire, intitulé d'UE, répartition des ECTS, etc.)

1.7 – Suivi de l'acquisition de compétences

Description :

Si les parcours qui constituent la Mention de Master Arts travaillent, en partenariat avec l'espace socio-professionnel et notamment la présence d'intervenants professionnels au sein des formations, à la diffusion et à l'acquisition de compétences délivrées tout au long du cursus (cours, ateliers, stages), la veille ou le suivi des compétences acquises est le résultat, pour partie, des évaluations (contrôle continu et contrôle terminal). La validation de tout ou partie des compétences est donc articulée à l'obtention du diplôme de Master.

Cela étant, et dans le cadre d'une politique d'information sur l'offre de formation à destination des publics qui souhaitent s'inscrire dans les différents parcours du Master Arts, les équipes pédagogiques et les responsables de parcours ou de diplômes travaillent en lien avec les services de la scolarité afin de constituer un ensemble de fiches informatives (fiches ADD, par exemple) qui permettent aux candidats de connaître, entre autre, les compétences qui seront en jeu lors de son entrée en master et tout au long de sa scolarité.

Les fiches RNCP, en plus de donner des informations sur les connaissances, les débouchés professionnels, la localisation des enseignements, les UE et les crédits, etc... sont des indicateurs de celles-ci. Code NSF 335, code NSF 133, code NSF 133 et 134, code NSF 132

De même, les fiches ROF permettent de présenter les enjeux de la formation en terme de compétences et de connaissances.

1.8 – Modalités d'enseignement et place du numérique

Description :

Répartis sur 4 semestres, les cours (théoriques et ateliers de pratique), la mise en place de stages, ainsi que la prise en compte de la mobilité entrante et sortante des étudiants qui trouvent dans les établissements internationaux partenaires les enseignements complémentaires (validés par le référent erasmus de chaque spécialité), l'offre de formation du parcours type Arts et scènes d'aujourd'hui repose principalement sur un enseignement en présence.

Si la place du numérique est récurrente aux pratiques sociales, elle est étendue également à l'ensemble de l'offre de formation du parcours Arts et scènes d'aujourd'hui, et relève pour chaque spécialité d'aménagements propres, articulés aux besoins des Axes ou du parcours, aux projets des étudiants, au projet pédagogique articulé...

À titre d'exemple :

- apprentissage de la recherche à partir des bases de ressources et des centres de documentation ;
- maîtrise des moteurs de recherche
- pratique des TICE eu égard à l'environnement numérique de travail de l'établissement (ENT)
- développement de l'enseignement à distance (FOAD), et en particulier accès de tous les étudiants du Parcours type au MOOC piloté par la FAI-AR dans le cadre du réseau européen IN SITU.

Il est à noter que la part de numérique dans l'offre de formation du Parcours Arts et scènes d'aujourd'hui, et notamment la création d'un Axe **Scènes numériques et acteur augmenté** marque l'engagement du Master Arts dans cette maîtrise des TICE. Différents cours et séminaires seront ainsi proposés et pour certains mutualisés entre les axes du parcours type :

- formation en informatique : programmation, interactivité, 3D, temps réel, graphisme, montage vidéo, programmation web
- utilisation de matériel de pointe : différents types de capteurs, imprimante 3D, casque d'immersion 3D stéréoscopique,
- apprentissage des outils collaboratifs en ligne
- réalisation de sites internet
- communication (print, web et réseaux sociaux)
- atelier d'écriture numérique
- édition numérique
- création numérique, etc.

Dans le parcours type Arts et scènes d'aujourd'hui, le numérique n'est plus seulement un outil, mais un médium ainsi qu'un champ de recherche et d'expérimentation (projet flash code, etc). Cette particularité doit s'accompagner d'un accès spécifique à l'outil informatique (usage spécifique des salles informatiques et de leurs matériels). Enfin, certains outils collaboratifs et interactifs participent à la conception d'une pédagogie de groupe. La diversité des modes d'appropriation du numérique est donc récurrente au modèle pédagogique choisi par l'équipe enseignante, selon les besoins de la formation.

1. 9 – Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite

Description :

Dans l'ensemble des spécialités du master Arts, chaque étudiant retenu sur dossier de candidature est convoqué à un entretien qui se réalise en présence d'un ou deux enseignants de la formation et, selon les cas, de professionnels invités. La candidature est examinée de manière à vérifier que les étudiants recrutés soient dépositaires d'un niveau de connaissance quant aux enseignements théorique de la formation, qu'il a une connaissance en matière d'étude des arts, à minima une sensibilité esthétique et une aptitude au dialogue. L'adéquation entre le parcours personnel et académique du candidat a également son importance : son projet professionnel et l'offre de formation du parcours-type doivent clairement coïncider. L'entretien est, en définitive, un passage qui permet d'éviter l'erreur d'orientation.

L'accompagnement à la réussite prend essentiellement l'aspect d'enseignements progressifs. Naturellement de nombreuses UE fonctionnent selon une logique de tutorat : principalement lorsqu'il s'agit d'un accompagnement à la pratique ou à la théorisation de celle-ci.

Un système de « parrainage » est organisé lors des journées de pré-rentrée entre les étudiants des promotions antérieures et celles qui intègrent la formation

Dans chaque Axe, les étudiants bénéficient d'un rapport individualisé à un enseignant référent (en la personne du responsable de formation), pour les stages auprès de l'enseignant « référent stage » et auprès du secrétariat.

En général, toutes les modalités pédagogiques sont utilisées pour faciliter l'apprentissage progressif : Cours, TD, sorties pédagogiques, travaux de groupes en salle ou en extérieur (cas d'application), travaux individuels, enseignements en demi-groupes...

1.10 – Suivi des diplômés

Description :

1) Dispositif de suivi des diplômés d'AMU :

Sauf à prendre en compte le suivi que peut assurer les secrétariats auprès des étudiants, les éléments de suivi des diplômés sont le résultat des enquêtes OVE assurées par l'établissement AMU. L'ensemble des données chiffrées, évaluées, analysées et synthétisées figure à l'adresse suivante : <http://deve.univ-amu.fr/ove/Masters>

sous l'onglet Etudes et Enquête

puis Suivi de l'insertion

puis Master.

http://deve.univ-amu.fr/sites/deve.univ-amu.fr/files/fiche_ext_master_2012_arts.pdf

2) Dispositif d'insertion de la FAI-AR :

Après la formation, la FAI-AR assure un suivi des apprentis dans l'objectif de favoriser leur insertion professionnelle. Elle propose un suivi post formation collectif à travers deux rendez-vous (à 6 mois et 1 an après la fin du cursus) qu'elle organise et prend en charge. Ces rencontres ont pour objectif de faire un bilan sur la formation et sur les conditions de retour à la vie professionnelle.

Par ailleurs, la FAI-AR a mis en place en 2014 avec l'appui de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, un dispositif spécifique d'aide à la professionnalisation de ses étudiants intitulé "parcours de professionnalisation". L'action correspond à trois modalités complémentaires échelonnées entre le temps de la formation et de l'après formation :

- des modules de professionnalisation, assurés par la FAI-AR dans le cadre des enseignements de la formation supérieure.
- La préparation à la définition d'une stratégie professionnelle, à cheval entre la formation et l'après formation
- L'accompagnement individualisé des projets en production

Pensée en terme de continuité, les trois actions s'articulent afin d'anticiper la sortie de la formation et de sécuriser la période de transition post formation.

3) Dispositif d'insertion de l'ERAC

Après le Master l'ERAC assure un suivi individualisé de l'insertion professionnelle de l'Etudiant. Une étude est réalisée tous les cinq ans sur l'ensemble des étudiants qui ont obtenu leur Master afin de disposer d'éléments quantitatifs et qualitatifs sur leurs modalités d'intégration du secteur professionnel.

L'ERAC accompagnera les projets de production induits par leur parcours de formation.

Le FIJAD (Fonds d'Insertion pour Jeunes Artistes Dramatiques) sera mobilisé pour les porteurs de projets afin d'intervenir financièrement sur les productions (aide à l'emploi).

4) Les réseaux d'étudiants

À la marge de ces évaluations institutionnelles, les étudiants du Master Arts se regroupent parfois sous l'entité « d'anciens de la formation » qui mettent en place des blogs ou des associations. Lieux d'échanges et d'évaluations informelles, mais qui renseignent sur les expériences vécues le temps de la préparation d'un Master, puis les retours sur l'insertion professionnelle. Lieux de diffusions de profils de métiers à saisir, d'actions à entreprendre.

Les étudiants des différentes promotions de la FAI-AR ont ainsi constitué une « association des apprentis » qui organise des actions de mutualisation destinées à faciliter leur insertion et leur parcours professionnel : bourse des compétences, diffusion des appels d'offre, mutualisation de matériel, etc.

2. Recherche et Formation doctorale

Description :

La mention de Master Arts, pour chaque parcours type, offre un ensemble de séminaires théoriques propres aux enjeux épistémologiques des pratiques artistiques. Mais, et c'est l'une des originalités des disciplines en Arts, il y a un lien et une articulation étroites entre la pratique artistique, la théorisation et les objets qui sont exposés. Dès lors, l'offre de formation en Arts a mis en place différentes passerelles et espaces de mutualisation entre les axes, sous la forme de séminaires mutualisés, permettant de penser la théorisation de la pratique, l'objet esthétique (la création) et la pratique artistique qui sont dans des rapports de « contamination » pour reprendre un terme lyotardien.

Par ailleurs, l'appartenance des Enseignants-Chercheurs au LESA (EA 3274), ainsi que les personnels qui sont rattachés et oeuvrent dans la formation (créateurs, metteurs en scène, conférenciers...), lesquels sont en responsabilité de cours au sein des Axes, constituent un rôle de chercheurs potentiels qui permet d'articuler Recherche et Création, Théorie et Pratique, dans un mouvement de transversalité et d'interdisciplinarité.

Les dispositifs pédagogiques et didactiques sont donc récurrents tout au long des deux années de master qui permettent cette translation et invitent les étudiants à envisager une poursuite d'étude en doctorat.

Le développement de compétences/connaissances transversales, la mise en place d'UE inter-arts, l'invitation d'artiste en position de conférencier ou d'intervenant sur des ateliers, la mise en place de modules de suivi de recherche, de méthodologie à la recherche et à l'écriture du mémoire, la sollicitation de personnels des services des bibliothèques et des ressources documentaires pour familiariser les étudiants à la recherche, via les nouvelles technologies et les bases de données numériques... sont autant de dispositifs d'enseignement, d'accompagnement, de formations qui viennent en soutien de l'étudiant dans l'acquisition de compétences spécifiques ou transversales.

Cette organisation relève pour partie de l'implication des enseignants-chercheurs (18^{ème} section du CNU) dans les programmes du laboratoire d'études en sciences des arts (EA 3274) qui se fondent sur la transversalité et l'interdisciplinarité, lesquelles recoupent un mode de théorisation qui invite à prendre en compte des formes artistiques hybrides. Elle est par ailleurs, et également, déterminée par l'appartenance du LESA à la fédération CRISIS (regroupement de laboratoires de SHS d'AMU) qui encourage une politique intersectorielle au niveau des laboratoires, quant aux thématiques de recherche.

S'ajoutent à ces paramètres l'ouverture à l'international et les accords de coopération internationale qui ont favorisé la mise en place de programme commun de recherche inscrit dans le prolongement des formations, notamment le programme de recherche TRANS, mis en Réseau auprès de plusieurs universités françaises et à l'international. La valorisation des travaux de recherche se fait via des journées d'étude, des colloques, des publications, des conférences, des échanges, les supports des nouvelles technologies, la présentation de créations (recherche/création)...

2.1. Objectifs scientifiques.

Adossés essentiellement au Laboratoires d'études en sciences des Arts (LESA, EA 3274) et à l'axe 1 « Arts, Sociétés, Ecritures et dynamiques transméditerranéennes », en collaboration avec le laboratoire ECHANGES (EA 4236) qui développe le programme « Dynamique transculturelle et art participatif » (projet Erasmus +), en lien avec la structure du SATIS au sein d'AMU,

Et en partenariat avec l'association Transvercité (plateforme Rami-Med), le Théâtre Sham's (Beyrouth), la Marelle (espace de résidence et édition), les éditions des Solitaires Intempestifs, le Festival d'Avignon,

L'essentiel des Enseignants-Chercheurs (Section 18 du CNU) en responsabilité de divers programmes de recherche nationaux et internationaux, articulés à des partenariats avec des structures culturelles (institutions ou associations), plusieurs universités françaises, européennes et hors Europe,

C'est sur la base de cet existant et des moyens qui sont mis à disposition qu'ont été définis les objectifs scientifiques suivants :

- 1- Mise en place d'un fonds de ressources sur l'Art et de la ville (Lab'études).
- 2- Programme de recherche sur les formes participatives.
- 3- Valorisation de l'édition numérique du fonds Michel Corvin
- 4- Programme Trans
- 5-Création/Recherche : séminaire de 3^{ème} cycle intégré au cycle des séminaires de l'ED 354

1/ Fonds de ressources sur l'art et de la ville (Lab'études)

Constituer un fonds de ressources lié à l'art en espace public à partir des travaux et des réalisations artistiques des étudiants inscrits à la FAI-AR. Mettre en place une ressource actualisée, consultable à la FAI-AR mais aussi dématérialisée et accessible en ligne. Dans le cadre de sa participation au réseau européen IN SITU, la FAI-AR constituera par ailleurs le MOOC (Massive online open course) sur l'art en espace public en Europe.

Il s'agira d'offrir une archive (papiers, photos, vidéos), augmentée de textes de références (philosophiques, institutionnels, critiques, techniques, etc.) qui permet de cerner les formes esthétiques, leur impact sur l'organisation de l'espace urbain, les enjeux sociétaux et les questions réglementaires et techniques liées à l'art en espace public.

2/ Formes participatives

En lien avec les programmes de l'Axe 1 du LESA (cf. <http://lesa.univ-amu.fr/?q=node/29>), et le Laboratoire Echanges (programme Erasmus+ « Dynamique transculturelle et art participatif »), il s'agira d'articuler propositions et projets des étudiants de la FAI-AR qui travaillent sur ces formes au programme de recherche européen qui associe les Enseignants-Chercheurs du LESA à ceux d'Echanges. L'objectif est de fonder la réflexion théorique sur des pratiques émergentes.

3/ Valorisation de l'édition numérique du fonds Michel Corvin

Professeur émérite et intervenant à l'ERAC jusqu'en 2015, Michel Corvin est l'un des spécialistes du théâtre du XX^e siècle, enseignant à l'Université Sorbonne Nouvelle Paris-III de nombreuses années. Auteur de nombreux ouvrages sur le thème du théâtre. On lui doit notamment *Le Théâtre nouveau en France* (PUF, Que sais-je, 1963), *Le Théâtre nouveau à l'étranger* (PUF, Que sais-je, 1964), *Dictionnaire encyclopédique du théâtre*, dont il est le coordonateur (1991), *Dictionnaire encyclopédique du théâtre à travers le monde* (Bordas, 2008) ou *Marchons ensemble, Novarina !* (Les Solitaires intempestifs, 2012), des écrits sur Kleist, Antonin Artaud, Georges Feydeau, Jean Genet, Roland Dubillard.

A sa mort, les éditions des Solitaires Intempestifs et l'ERAC ont reçu mission de valoriser *Le Dictionnaire encyclopédique du théâtre à travers le monde* (Bordas 2008), de numériser celui-ci et de l'augmenter des nouvelles thématiques et pratiques... Soit le projet partagé par les Enseignants-Chercheurs du LESA, de faire vivre une archive en l'actualisant, au moyen d'une plateforme numérique à construire.

4/ Programme TRANS

À l'initiative des Enseignants-chercheurs de l'Université d'Hildesheim et d'Aix-Marseille Université (parcours binational de Master et PhD Track, soutenus par l'université franco-allemande), la mise en place du programme de recherche TRANS (LESA) partagé aujourd'hui par plusieurs universités en France et à l'international, associe des doctorants (cotutelle de thèse) et des enseignants chercheurs d'Amérique latine (l'UFRGS Porto Alegre et Sao Paolo), d'Amérique du nord (Uqam Montréal), d'Europe (Hildesheim, Rennes 2, Lyon 2, Nanterre Paris 10, etc.), d'Algérie (Mostaganem) et de Turquie (Bilgi), l'Université Libanaise...

À ce dispositif interuniversitaire (interdisciplinaire : lettres, philosophie, Arts, politiques culturelles...) sont associées des institutions culturelles ou des Ecoles d'Art de formation supérieure, voire des associations (FAI-AR, ERAC, Transvercité, Rami-Med, Théâtre Sham's de Beyrouth...)

Translinguistique, transesthétique, transpoétique, transnational, transdisciplinaire, transgenre... Préfixe/concept qui trouve un emploi récurrent aujourd'hui dans différents espaces épistémologiques, Trans qui désigne *a priori* un « au-delà », un « par-delà » induit en définitive un mouvement, un glissement. Soit, la mutation de catégories qui était figée et qui, via la copule **Trans**, indique une mutation voire une transformation. Ce sont ces mouvements de mutation et de transformation (esthétique, poétique, dramaturgique...) qui sont l'objet d'un questionnement, notamment dans les arts.

Nb : Ce programme sera développé eu égard aux productions et aux recherches des productions étudiantes du parcours Arts et scènes d'aujourd'hui

5/ Création-Recherche : séminaire de 3^{ème} cycle intégré au cycle des séminaires de l'ED 354

Par la nature des établissements partenaires (ERAC et FAI-AR), le doctorat Création trouve une pertinence accrue. Cela étant, en marge des dispositifs développés par le LESA (séminaires de recherche, journées d'étude, colloque, etc.) les Enseignants-Chercheurs qui interviennent dans le parcours Arts et scènes d'aujourd'hui proposeront en plus de l'encadrement doctoral aux étudiants de ce parcours, un séminaire de recherche adossé au programme des séminaires de l'ED 354. Ce séminaire de 3^{ème} cycle sera par ailleurs mis en place et ouvert au réseau RESCAM (création arts médias : res-cam.com) qui fédère 14 écoles doctorales (interdisciplinaires) en France (dont l'ED 354). Le dispositif RESCAM est, en outre, un espace de professionnalisation, de documentation sur les divers dispositifs de financement de la thèse, une plateforme qui diffuse les informations liées à la recherche

2.2. Médiatisation et valorisation de la Recherche et de la Création.

À la marge des journées d'étude, des colloques, des conférences organisés qui répondent à la nécessité d'exposition et de valorisation de la recherche,

En sus des supports éditoriaux mis à disposition et qui sont dirigés par les Enseignants-Chercheurs du LESA, auteurs reconnus « publiants » de nombreux travaux,

- Revue de Rang A, répertoriée dans la bibliométrie de l'AERES, Incertains Regards, Presses Universitaires de Provence.

- Collection Arts, série scènes



Le conseil scientifique de la convention de partenariat s'engage dans une politique de visibilité aux différentes créations des étudiants de Master, voire en doctorat, du parcours Arts et scènes d'aujourd'hui en couplant ces productions, à l'occasion de leur exposition le temps de festival, à des rencontres thématiques ouvertes au publics croisant les objets artistiques.

La captation de ces productions artistiques viendra augmenter le Centre de ressources et d'archives, le programme « dynamique transculturelle et art participatif » et le programme Trans...

3. International : attractivité, rayonnement et politique de site.

3.1. Inscription dans un territoire régional, national et international

Description

L'évolution du partenariat historique entre AMU, la FAI-AR et l'ERAC, fondé sur un ensemble de conventions et s'inscrivant aujourd'hui dans une nouvelle configuration sous la forme d'une convention de partenariat, inscrit AMU et ses partenaires dans le registre d'une initiative d'excellence, tant sur le plan régional, national et international, que celle-ci concerne l'offre de formation ou la politique de recherche. Ce partenariat est unique en France et sur le plan international.

À l'avantage de son inscription territoriale, le parcours type « Arts et scènes d'aujourd'hui » au sein de la Mention de Master Arts au sein d'AMU, soutenue par la Direction des Relations Internationales, est par ailleurs en situation de devenir un pôle d'attraction et d'excellence, en Europe et à l'international, entre autres pour les pays de l'autre rive de la méditerranée, notamment en favorisant des échanges culturels et artistiques qui demeurent l'une des fondations du développement de la reconnaissance de l'altérité nécessaire aux sociétés. Ce développement sera par ailleurs facilité par les accords de coopération internationale et les liens qui existent avec différents établissements universitaires et autres structures culturelles (Allemagne, Brésil, Québec, Liban, Algérie, Turquie...)

Le regroupement de deux écoles de formation supérieure en Arts autour d'une structure universitaire, au sein d'AMU, constituera un réseau de recherche internationale construit sur le programme partagé TRANS, et une offre de formation universitaire unique en Europe et au monde concentrant en un même territoire les métiers préparant au métier d'acteur, aux pratiques artistiques en espace ouvert (pratiques urbaines, entre autres) et à l'intégration des nouvelles technologies dans les processus esthétiques des arts vivants seront proposées.

Ce nouveau dispositif pouvant accueillir jusqu'à une centaine d'étudiants issus de la formation initiale et continue, mais aussi du monde professionnel, et observant une politique de recrutement tant national qu'international.

Plus ponctuellement et structurellement, autour de l'offre de formation de la mention de Master Arts existante à AMU au sein du Parcours type « Arts et scènes d'aujourd'hui » (ex spécialité Arts de la scène), axe « Théorie et pratique des arts de la scène » de la composante ALLSH, le regroupement des deux écoles de Formation Supérieure en Arts, FAI-AR et ERAC labellisées par le Ministère de la Culture et de la Communication, formera un dispositif de formation et de recherche international proposant aux étudiants un cursus théorique et pratique d'excellence, fondé également sur l'apprentissage et la production artistique exposé au monde professionnel (festival, scènes nationales, lieux de diffusions...)

La création, au niveau Master, de deux axes nouveaux

- Écritures scéniques en espace public (FAI-AR, Formation supérieure d'art en espace public)
- Scènes numériques et acteur augmenté (ERAC, Ecole Régionale d'acteurs de Cannes)

vient ainsi compléter un dispositif de formation, historiquement singulier en PACA, et exceptionnel aujourd'hui.

3.2. Une ouverture sur l'international

Pôle d'attraction, le regroupement des trois axes repose également sur une politique d'accords de coopération internationale. Appuyé par la Division des Relations Internationales (DRI) d'Aix-Marseille Université, la mention de master Arts a établi différents contrats d'études bilatéraux, soutenus par les programmes d'échanges qu'offre AMU : Université franco-allemande, Erasmus, Erasmus +...

Pour ce qui concerne les partenaires de la convention, et le parcours type Arts et scènes d'aujourd'hui associé au parcours Médiation culturelles des arts, des accords de coopération internationale ont été contractualisés sur la base d'un échange de compétences en formation, la mise en place de diplôme binational, le développement d'un Réseau de recherche international reposant sur le programme TRANS, le développement de cotutelles de thèse.

Pour information

Avec l'université d'Hildesheim, Allemagne, parcours binational soutenu par l'université franco-allemande, labellisé cursus d'excellence (Master binational et PhD Track). Initiateur du programme de recherche Trans (plusieurs publications communes, séminaires bi-annuels, . Trois cotutelles de thèse en cours (dont une 1^{er} Directeur AMU). 20 étudiants de Master en mobilité entrante et sortante. Mobilité entrante et sortante des Enseignants-Chercheurs.

Avec l'université do Rio Grande do Sul de Porto Alegre (UFRGS), accord de coopération internationale. Associés au programme de recherche Trans (publications à venir sur ce thème, à paraître aux PUP en 2018), programme par ailleurs inscrit dans le Postgraduate de l'institut d'arts de la scène de l'UFRGS. Une Cotutelle de thèse (1^{er} Directeur AMU). Mise en place de la mobilité, entrante et sortante, étudiante et enseignante.

Avec L'université de Sao Paulo (USP), accord de coopération internationale. Associé au programme de recherche Trans (publications de deux ouvrages de références sur le théâtre contemporain brésilien aux PUP). Mise en place de la mobilité, entrante et sortante, étudiante et enseignante.

Avec l'université de Montréal UQAM, accord de coopération internationale. Associé au programme de recherche Trans. Mise en place de la mobilité, entrante et sortante, étudiante et enseignante.

L'université Libanaise accord de coopération internationale (en cours). Associé au programme de recherche Trans. Une thèse en cours (Directeur AMU). Mise en place de la mobilité, entrante et sortante, étudiante et enseignante.

Le Parcours type « Arts et scènes d'aujourd'hui », construit sur la synergie de trois axes, concentre un nombre considérable d'étudiants internationaux. Le réseau d'établissements publics et privés qu'il recouvre élargit d'autant les possibilités académiques des étudiants en termes de suivi de cursus internationaux ou de projets de mobilités étudiantes.



La logique de Réseau, à l'initiative de la laquelle se trouvent les Enseignants-Chercheurs du LESA, notamment ceux de l'Axe 1 « Arts, Discours, Ecritures et dynamiques transméditerranéennes », se fonde sur le développement de Programme commun de recherche (programme « Trans ») lesquels intègrent les étudiants de Master aux activités. Manière de profiler la recherche, d'encourager la poursuite d'étude en doctorat et de développer une politique de stage à l'international.



4. Présentation des établissements de formation supérieure de la FAI-AR et de l'ERAC

La présentation des établissements de formation supérieure de la FAI-AR et de l'ERAC se trouve en suivant les liens ci-dessous :

<http://www.faiar.org>

<http://eracm.fr>